

fois sur des oppositions redoutables. Le bienheureux Curé d'Ars l'a dit : « Le démon, prévoyant le grand bien que peut opérer le Tiers-Ordre, fera tout son possible pour en empêcher la diffusion : il ne faudra pas se décourager. » Eh ! pourrions-nous refuser notre peine, là où Notre-Seigneur a donné tout son sang ? (1)

R. P. PIERRE-BAPTISTE GIMET, O. F. M.



### L'esprit étroit.

Dans la Règle du Premier Ordre, le Séraphique Père dit aux Frères-Mineurs : « J'avertis et j'exhorté mes Frères de ne point mépriser et de ne point juger les personnes qu'ils verront vêtues d'habits de luxe aux brillantes couleurs et rechercher la délicatesse dans le boire et le manger ; *mais que chacun se juge et se méprise soi-même.* »

De même aussi les Tertiaires doivent se garder de certaines vues étroites et mesquines, exclusives, qui les feraient juger moins favorablement les associations, les œuvres et les personnes existant en dehors du Tiers-Ordre ou mépriser les Congrégations et les Offices de leur paroisse.

Quel renversement ne serait-ce pas de voir des personnes, tenues plus strictement que d'autres à l'*humilité*, à la *simplicité* et à la *charité* chrétienne, manquer les premières à ces vertus et se décerner un brevet d'impeccabilité !

Que chacun de nous devienne meilleur et le monde en ira mieux !

(1) Nous citons en entier cet intéressant chapitre de la brochure que le T. R. P. Pierre-Baptiste Gimet vient de publier sous ce titre : *LE TIERS-ORDRE ET LE PRÊTRE DANS LE SAINT MINISTÈRE*. Voir *Revue*, No d'Août, Bibliographie franciscaine). Ancien ministre provincial, le T. R. P. Pierre-Baptiste participa à la fondation de notre couvent de Montréal. Bien que son ouvrage s'adresse directement aux prêtres et séminaristes français, il renferme des leçons très actuelles, très opportunes et très locales, s'il est permis de risquer ce mot.